

tous ses frais de livraison postale, mais de payer au moins une plus grande partie des frais imposés depuis longtemps aux contribuables et aux épistoliers canadiens par leurs entreprises à but lucratif.

Les relevés financiers et les détails du tarif proposé distribués l'autre jour par le ministère des Postes révèlent que les déficits du courrier de deuxième classe, que le public canadien a toujours assumés, accumulés entre 1950 et aujourd'hui atteignent les 400 millions de dollars environ. Si je ne m'abuse, c'est à peu de chose près le montant que le ministre des Finances (M. Benson) va nous demander de rattraper demain soir lorsqu'il nous parlera d'impôts ou d'emprunts.

Quels sont les chiffres comparatifs, monsieur l'Orateur? Le courrier de deuxième classe—des périodiques publiés d'abord à des fins lucratives—ne paie actuellement guère plus que le cinquième, 22 p. 100, des frais réels. Le public acquitte le reste, c'est-à-dire une subvention de 77 p. 100 environ. La belle illustration que voilà de l'indépendance de l'entreprise privée. Voyons maintenant ce que nous coûtent le *Reader's Digest* et *Time*. Si je comprends bien les chiffres du ministère des Postes, ses éditeurs paient respectivement 15.7 et 21.8 p. 100 des frais de l'acheminement de leurs revues aux Canadiens. Les contribuables, qui pour la plupart ne les lisent pas, paient les trois quarts de ce qu'il en coûte pour acheminer aux abonnés ces revues. Même avec les augmentations proposées du tarif de deuxième classe, les contribuables continueront à subventionner le déficit résultant de ces exploitations privées. J'applaudis le ministre des Postes d'avoir au moins fait un pas dans la bonne direction.

Je m'oppose à sa proposition d'augmenter de 50 p. 100 le tarif pour le courrier ordinaire de première classe du rayon local et de 20 p. 100 le tarif du courrier pour l'extérieur ou aérien. Je lui demande également de reconsidérer l'idée d'augmenter les tarifs tout en réduisant le service. Il pourrait peut-être faire l'un ou l'autre, mais il est sûrement étrange que le gouvernement songe à s'engager simultanément dans deux voies différentes. A mon avis, on devrait entre-temps maintenir le tarif actuel pour le courrier de première classe, qui suffit à couvrir les frais du service depuis de nombreuses années. Attendons un an ou deux pour voir si, malgré les nouveaux tarifs du courrier de deuxième classe et certaines autres réformes que j'aimerais que l'on apporte, il faut augmenter le tarif des lettres ordinaires. Il est vrai que, comme le ministre l'a signalé, une bonne partie du courrier de première classe se compose de factures de la commission hydro-électri-

que, de la compagnie de téléphone et d'autres entreprises. Cela est vrai, mais il est vrai également que, dans le cas d'une hausse des frais, qui pour certaines d'entre elles représentera 50 p. 100 pour les lettres du rayon local, ces entreprises commerciales ne tarderont pas à relever proportionnellement les prix qu'elles demandent aux consommateurs. Elles le feront très vite, peut-être même par le courrier exprès.

Si cette mesure législative était soumise pour étude à un comité, il se pourrait que l'on examine la possibilité d'appliquer le tarif de 5c. à tout le courrier de première classe du Canada. Cette question est compliquée et intéresse l'ensemble du tarif; à mon avis, c'est encore une bonne raison de faire examiner à fond la situation d'ensemble par un comité. Nous appuyons certainement la motion présentée par l'opposition officielle pour le renvoi de la présente mesure à un comité permanent.

Je voudrais parler d'une proposition qui ne nous est pas vraiment soumise mais à laquelle le ministre des Postes a donné suite. Je veux parler de la réduction du service postal à cinq jours par semaine, pour ce qui est des régions urbaines. Je ne connais aucun autre pays au monde qui se contente de ce genre de service de moindre qualité et je ne vois pas pourquoi les Canadiens devraient s'en accommoder. La police, les pompiers, les services de santé, la radiotélévision ne travaillent pas seulement cinq jours par semaine. Les journaux non plus. A notre avis, le service postal actuel et la possibilité pour notre population de communiquer six jours par semaine est une chose importante et qu'il faut maintenir. Ici encore, il me semble curieux, alors que nous pouvons discuter des prix que vont payer les gens pour la distribution du courrier, que nous ne soyons saisis en ce moment d'aucune mesure relative au genre de chose que l'argent achètera en matière de service. Je le répète, une telle question mérite d'être examinée par un comité. Le fait que la mesure autorise le ministère des Postes lui-même à modifier les normes de livraison du courrier, alors que la Chambre doit être saisie du tarif du courrier de deuxième classe, est une autre raison qui exige l'intervention d'un comité.

● (5.10 p.m.)

Lors d'un autre discours sur ce sujet, j'ai posé plusieurs questions auxquelles j'aimerais avoir des réponses. Une question à laquelle le ministre des Postes a répondu aujourd'hui porte sur le déficit occasionné par nos accords réciproques avec d'autres pays, notamment les États-Unis. Nous savons tous que le Canada est membre d'une association